

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes ses terres dans ce district au choix de respectables et industrieux cultivateurs canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus favorables qu'elle ne les a jamais ci devant offerts. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukely et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukely, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukely, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égalles en qualité à celles de Stukely et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire mouler ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukely est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les malles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avis et renseignements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B. — Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée aux colons soulagés à tous les acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et de disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT,
Commissaire.
Bureau de la Compagnie des Terres
de l'Amérique Britannique,
Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil.
Montréal, 4 août 1848. 1862.

DEMANDE

ON demande immédiatement à St. CONSTANT un Intérieur pour tenir une École MODÈLE, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une École commune. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dits Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu. — qf.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:
Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,
W. Workman, Président,
A. Larocque, V. Président,
F. Hincis,
H. H. Hinton,
Damas Masson,
Nelson Davis,
Henry Judah,
L. T. Drummond,
P. Beaubien,
Joseph Bourret,
H. Mulholland,
Edwin Atwater,
Barth. O'Brien,
Jacob DeWitt,
Joseph Granier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain. — Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau. Les applications pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Maraille.

Les péages qui seront demandés, sont:
1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues en voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionne aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers.
4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi.
5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, autre animal de nième taille: Un demi denier courant

J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. ANABLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GARBARNEAU. CYRILLE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

AVIS

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert à pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Maraille.

A VENDRE.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Sauguet, de 40 pieds de front sur 24 de profondeur, mesuré française, avec une MAISON à deux côtés dessus construite.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minorve ou sur les lieux au propriétaire SCUSSIGNÉ.

Montréal, 11 mai 1848. JACQ. AL. PLINGUET

NOUVEL ÉTABLISSEMENT A VAPEUR POUR MOUDRE A FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE.

MOUTIN DE MONTREAL
Coin de la rue St. Pierre et de la Ruelle Fortification
Anciennement la Fonderie de
MM. HEDGE & RODDEN.

AUX FERMIERS ET DÉTAILLEURS DE GRAINS EN FLEUR.

LES SOUSSIGNÉS, venant de compléter un nouveau MOULIN A VAPEUR POUR LA FLEUR, ayant trois paires de moulages Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour mouler le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour mouler.

Le SOUSSIGNÉ a aussi joint à son établissement un MOULIN à FARINE D'AVOINE, capable de mouler la farine d'avoine de première qualité.

Les possesseurs de Grains, désirant le faire me trouveront leur avantage à favoriser son établissement, quoiqu'il apportera un soin particulier à produire un excellent article.

Les termes pour mouler seront modérés.

Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains.

JOHN BIRSS.
Montréal, 17 avril 1848.

N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.
Montréal, 18 juillet 1848.

ARCHITECTURE.

H. S. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis (Cité-Ville), Québec.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.
Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., et, aussi, bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.
Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront. CHAPELLEAU & LAMOTHE.

A VIS

DANS la rue de reconnaître l'ancien bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grémasse, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL
CHEZ MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE
AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASABLES TOUT FAITES.

—Aussi—
CROIX DE CHASABLES.
EN DRAP D'OR avec brochettes à RELIEFS en or, argent et couleurs.
" Damas Blanc, Gramois, etc. etc. brochés tout en or.
" (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES
En drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.
" Damas brochés en or et couleurs.
" (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES
N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION.
Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ÉTOFFES ORNEMENTS.
Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux).
Moire d'or à reflets riches et brillants.
Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suite de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des Fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.
Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes.
MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation: exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications essayés à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que
LIVRES, PAMPHLETS,
CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT,
CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
TRAITES, CARTES DE VISITES,
CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité.
Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRE-REDUIT.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1547, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'École Italienne, est mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APOTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELLEAU & LAMOTHE.
RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE.
Montréal, 19 novembre 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.
Se vend chez MM. FABRE & Cie.
" " MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE.
" " A L'ÉVÊCHE.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1° UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2° UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3° UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMUALD CHERRIER Écr. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.
Montréal, 21 février 1848.—qf.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York. — Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là.

Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.
Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.
Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.
Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 cts
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 cts
Chaque insertion subséquente, 0 0 1
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.
Montréal, MM. FABRE & Cie., Librair.
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Direc. Vic.
St. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direc.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Miguonnie et St. Denis.
JOS. RIVET & JOS. CHAPELLEAU,
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.